

Comme une famille, prenons soin de nos prêtres âgés

1 message

Diocèse du Mans <denier@sartheccatholique.fr>
Répondre à : Diocèse du Mans <denier@sartheccatholique.fr>
À : doyen.valleeduloir@sartheccatholique.fr

13 mai 2024 à 08:44

Si vous ne visualisez pas ce message correctement, [cliquez ici](#).



Madame, Monsieur, chers amis,

Les prêtres qui ont fait vivre l'Église sont encore, dans leurs vieux jours, une présence d'Évangile précieuse pour notre communauté chrétienne.

Comme une famille, prenons soin des prêtres âgés de notre diocèse.

Les prêtres âgés du Diocèse du Mans perçoivent une petite retraite qui ne suffit pas à subvenir aux besoins émanant d'une perte d'autonomie ou d'un handicap lié à l'âge. Les dons permettent de les accompagner - matériellement et humainement -, de prendre en charge le coût de leur hébergement et de leur faire bénéficier de services d'aide à domicile ou d'une structure d'accueil et de

soins adaptée.

Par votre don, vous pouvez contribuer à leur apporter un cadre de vie digne, correspondant à leurs besoins et leurs attentes. C'est un beau moyen de les remercier pour leur sacerdoce et de manifester concrètement la communion dans l'Église.

Je vous assure de ma prière fidèle pour vous et vos proches et vous adresse, par avance, ma grande reconnaissance.

JE SOUTIENS LES PRÊTRES ÂGÉS

Avec mes fraternelles salutations,



+ Jean-Pierre Vuillemin
Évêque du Mans

34 prêtres

de plus de 75 ans dans le diocèse du Mans

2 100 € = 1 mois

de coût d'une place en maison de retraite

Faites votre don maintenant pour bénéficier d'une réduction fiscale avantageuse de **75 %** de son montant, dans la limite de 50 000 €. La Fondation Nationale pour le Clergé, reconnue d'utilité publique, sera chargée d'émettre et de vous faire parvenir votre reçu fiscal.

JE FAIS MON DON IFI

IMPORTANT : vous avez jusqu'à la date limite de déclaration d'impôt de votre département pour faire votre don IFI.

Vous pouvez également faire un don et bénéficier d'une réduction fiscale avantageuse à hauteur de **66 %** du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

JE FAIS MON DON AU TITRE DE L'IR

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et à la réglementation européenne, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données vous concernant, sur simple demande.

Je souhaite [me désabonner](#).